



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 65

Question orale n° 1642

Texte de la question

M. Alain Vidalies appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conséquences de l'absence d'échangeur pour desservir la communauté de communes de Roquefort et le pays des Landes de Gascogne sur la future autoroute A 65 Pau-Bordeaux. En effet, dans le dossier soumis à enquête publique, la réalisation de l'échangeur de Roquefort reste aléatoire pendant les cinquante ans de la durée de la concession c'est-à-dire renvoyée à un avenir plus qu'incertain ! Il s'agit d'une décision lourde de conséquences pour l'avenir économique de la Haute-Lande au moment où les efforts conjugués depuis vingt-cinq ans de l'État, de l'Europe, de la région, des départements et des communes permettaient enfin d'entrevoir un succès indéniable au service d'un territoire en voie de désertification il y a seulement un quart de siècle. Les communes concernées de Gironde et des Landes regroupées dans le pays des Landes de Gascogne, le parc naturel régional et l'ensemble des collectivités locales s'étonnent de ce choix qui ignore la réalité économique d'un territoire et notamment l'existence d'une importante activité industrielle autour des filières bois et agroalimentaires. Situé au cœur du massif forestier, cet échangeur non seulement assurerait la cohérence des politiques publiques depuis trente ans, mais au surplus organiserait, pour l'avenir, une gestion rationnelle du territoire en permettant le maintien d'un flux d'échanges est-ouest aussi bien économique que touristique. C'est une des conséquences attendues de la création de l'autoroute Bordeaux-Pau qui est ainsi ignorée. L'incompréhension est très forte et la population et les socio-professionnels sont très mobilisés pour éviter que ce projet d'autoroute qui était attendu comme une chance ne révèle, au contraire, l'abandon par l'État de sa politique constante de soutien au développement de la Haute-Lande. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend imposer la création immédiate d'un échangeur à Roquefort dans le cahier des charges de la concession de la future autoroute Pau-Bordeaux.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES D'UN ECHANGEUR A ROQUEFORT SUR L'AUTOROUTE A 65 PAU-BORDEAUX

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies, pour exposer sa question, n° 1642, relative aux perspectives d'un échangeur à Roquefort sur l'autoroute A 65 Pau-Bordeaux.

M. Alain Vidalies. Monsieur le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, dans le dossier soumis à enquête publique sur la future autoroute A 65 entre Pau et Bordeaux, la réalisation de l'échangeur de Roquefort reste aléatoire pour les cinquante ans que doit durer la concession. Il s'agit pourtant d'une décision lourde de conséquences pour l'avenir économique de la Haute Lande, au moment où les efforts conjugués de l'État, de l'Europe, de la région, des départements et des communes depuis vingt-cinq ans laissent entrevoir un succès indéniable pour un territoire qui, il y a seulement un quart de siècle, était en voie de désertification. Les communes concernées de Gironde et des Landes - regroupées dans le Pays des Landes de Gascogne - le parc naturel régional et l'ensemble des collectivités locales s'étonnent de ce choix qui ignore la réalité économique, et notamment l'existence d'une activité industrielle importante autour des filières bois et agroalimentaires.

Situé au cœur du massif forestier, cet échangeur serait non seulement en cohérence avec les politiques

publiques menées depuis trente ans, quelles que soient les majorités, mais il permettrait en outre d'assurer une gestion rationnelle du territoire en maintenant un flux d'échanges est-ouest, aussi bien économique que touristique. C'est l'une des conséquences attendues de la création de l'autoroute Bordeaux-Pau qui est ainsi ignorée. L'incompréhension est très forte. La population et les socioprofessionnels se mobilisent pour éviter que ce projet d'autoroute, qui était attendu comme une chance, ne révèle au contraire l'abandon par l'État de sa politique constante de soutien au développement de la Haute Lande.

J'ajoute, monsieur le ministre, que depuis le moment où j'ai rédigé cette question, une information importante nous est parvenue, que vous avez bien voulu communiquer aux responsables locaux. Cette bonne nouvelle - l'absence de déficit - milite pour la création de cet échangeur. C'est une demande unanime de la part des responsables politiques et des chambres consulaires. Sans refaire l'historique de ce territoire particulier, je vous rappelle qu'il y a une trentaine d'année, les cantons de la zone forestière des Landes et de la Gironde perdaient leur population, atteignant presque le seuil de désertification.

Depuis trente ans, l'État et l'Europe se sont mobilisés et le développement économique de ce territoire est enfin possible. Cet échangeur constituant un enjeu majeur pour l'avenir de cette région, j'espère, monsieur le ministre, que nous aurons une réponse positive de votre part, ou à tout le moins, que nous pourrions espérer sa réalisation dans un proche avenir.

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Le projet de concession de l'autoroute A 65 entre Langon et Pau permettra de relier directement Bordeaux à Pau, en améliorant considérablement cette liaison. Il offrira également une opportunité nouvelle pour le secteur industriel et contribuera à insuffler plus de dynamisme dans l'ensemble de la région.

Parallèlement, l'enquête publique vient de s'achever au 15 mai dernier. L'objectif est d'obtenir la déclaration d'utilité publique et la signature du contrat de concession à la fin de l'année 2006 en menant simultanément les deux opérations.

S'agissant de l'échangeur de Roquefort, je vous confirme qu'il est envisagé, à l'heure actuelle, d'en différer la réalisation. En effet, l'exploitation d'un échangeur sur la durée de la concession conduit à une dépense publique de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros.

Par ailleurs, la réalisation, dès la mise en service de l'A 65, de l'échangeur du Caloy pour l'agglomération de Mont-de-Marsan, et de celui de Captieux assure le désenclavement de l'est du département des Landes.

Alors que l'on s'attendait à un déficit de l'opération - vous l'avez fort justement rappelé -, pouvant aller jusqu'à 500 millions d'euros, il n'y a pas eu jusqu'à présent de contribution publique, mais il faut que les taux d'intérêt ne varient pas.

C'est pourquoi, comme prévu, une estimation financière précise a été demandée aux candidats. Il faudra utiliser la période de négociation avec le concessionnaire pressenti. Une contribution des collectivités publiques sera évidemment nécessaire, mais nous pourrions ensemble en parler afin de ne pas passer à côté d'une opportunité.

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies.

M. Alain Vidalies. S'agissant des estimations, quelle ne fut pas, en effet, notre surprise. Le dossier de l'autoroute a été bloqué pendant des années, les collectivités locales ayant perdu leur temps à discuter pour savoir qui paierait. On s'aperçoit aujourd'hui que cette discussion n'était pas vraiment utile, ce qui me donne à penser que les quinze ou vingt millions de déficit annoncés pour le seul échangeur de Roquefort méritent d'être examinés avec beaucoup de réserve.

Il est probable que cette infrastructure supplémentaire créera un déficit. L'engagement des collectivités locales est déjà acquis : le conseil général des Landes s'est engagé à payer la part de l'ensemble des départements parce qu'il est principalement concerné. Le conseil régional d'Aquitaine s'est lui aussi engagé.

Se pose cependant un problème de calendrier. Je pense que vous et vos services, monsieur le ministre, êtes d'accord sur la nécessité de cette réalisation. Sur le terrain, tout le monde - les chambres consulaires notamment -, pense que si la décision n'est pas prise, le projet ne se réalisera pas. Or l'enjeu est considérable. Votre réponse n'étant pas défavorable, il serait inutile d'attendre trop longtemps. Nous attendons donc une réponse rapide de l'État compte tenu de l'aspect financier du dossier et des engagements des collectivités locales : ce serait une bonne nouvelle pour l'ensemble des Landais comme des socioprofessionnels.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1642

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5725

Réponse publiée le : 7 juin 2006, page 3973

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juin 2006